

Nous avons choisi pour notre enfant comme parrain et marraine :

Ils doivent avoir 16 ans accomplis, être catholiques, avoir reçu la confirmation et l'Eucharistie, mener une vie en accord avec la foi et cette fonction.
Un baptisé qui appartient à une autre communauté ecclésiale non catholique ne peut être que témoin du baptême.
Il peut n'y avoir qu'un parrain ou une marraine.

PARRAIN

Prénom et NOM:

MARRAINE

Prénom et NOM:

PRÉPARATION : Réunion de 20h30 à 22h00 à La cure de Lagnieu
25 rue Paradis (Tél : 04 74 35 73 86) :

Nous choisissons la première rencontre avec le prêtre

(Entourer la date qui vous convient)

En 2026 : Mar 17 fév ; Mar 17 Mars ; Mar 21 Avr ; Mar 19 Mai ; Mar 16 Juin ;
Mar 21 juil ; Mar 18 Août ; Mar 15 Sept ; Mar 20 Oct ; Mar 17 Nov

La deuxième rencontre aura lieu le mois qui précède le mois du baptême

(Entourer la date qui convient)

En 2026 : Lun 2 fév ; lun 2 mars ; lun 6 avr ; lun 4 mai ; lun 1 juin ;
lun 6 juil ; lun 3 août ; lun 7 sept ; lun 5 oct ; lun 2 nov

Nous nous engageons :

- À donner à notre enfant, dès son plus jeune âge une éducation chrétienne. (Éveil à la foi dès 3 ans sur le secteur de Lagnieu)
- À l'inscrire au catéchisme quand il aura l'âge prévu et à participer aux activités de catéchèse.
- À l'aider à persévérer dans sa vie chrétienne.

A, le

Signature des parents :

GROUPEMENT PAROISSIAL DE LAGNIEU

(Lagnieu, Ambutrix , Blyes, Chazey-sur-Ain, Ste-Julie, Leyment, Loyettes, Rignieu-le-Désert, Sault-Brénaz, St-Sorlin-en-Bugey, Soudlin , Vaux-en-Bugey, Villebois , St-Vulbas,)
(tel : 04 74 35 73 86 ; mail : separlagnieu@gmail.com)

Petit guide pour le Baptême des petits enfants

(Pages 1 et 2 à conserver)

Vous voulez faire baptiser votre enfant. Pour vous aider dans votre démarche, nous vous donnons les quelques renseignements suivants :

L'Inscription et les documents à fournir:

Elle se fait à l'aide des pages 3 et 4 de ce dépliant. Il faut prévoir un délai entre l'inscription et le baptême. 3 mois minimum pour la préparation. Les documents à remettre avant le baptême sont : **La copie intégrale de l'acte de naissance** de l'enfant, **les actes de baptême** du parrain, de la marraine et le mot de présentation de votre enfant.

La date du baptême :

Vous la choisirez avec le prêtre qui célébrera le baptême. Le baptême aura lieu un dimanche après la messe. Toutefois, si la famille le souhaite, il pourra se faire au cours de la messe. En 2026 il n'y aura pas de baptême à Lagnieu les 22 février, 29 mars, 24 mai, 28 juin, 4 octobre et 29 novembre.

Le Lieu du baptême :

C'est l'église où est célébrée la messe dominicale. Cela dépendra aussi du nombre de baptêmes.

La préparation se fait en 3 temps :

Une première rencontre avec le prêtre à 20h30 à la cure de Lagnieu, 25 rue Paradis, 01150 LAGNIEU (Tél : 04 74 35 73 86). Cette rencontre se fera longtemps avant le baptême à l'une des dates suivantes

En 2026 : Mar 17 fév ; Mar 17 Mars ; Mar 21 Avr ; Mar 19 Mai ; Mar 16 Juin ; Mar 21 juil ; Mar 18 Août ; Mar 15 Sept ; Mar 20 Oct ; Mar 17 Nov

Ce jour-là nous vous présenterons la vie paroissiale du secteur de Lagnieu et nous parlerons de la signification du baptême de vos enfants.

Une deuxième rencontre aura lieu un lundi au début du mois qui précède le mois du baptême de votre enfant. (Exemple : Si le baptême a lieu en avril la 2^{ème} rencontre aura lieu en mars). Vous rencontrerez une équipe de laïcs pour parler du déroulement et des symboles de la célébration. Cette deuxième rencontre aura lieu aussi à la cure de Lagnieu à 20h30 au 25 rue Paradis à Lagnieu.

Une troisième rencontre pour mettre au point la célébration du baptême avec les parents. La date sera prise lors de la 2^{ème} rencontre.

Pour la préparation, nous viendrons aux deux dates suivantes :

1 ^{ère} rencontre le :	
2 ^{ème} rencontre le :	

Offrandes à l'occasion du baptême :

Pour acter votre appartenance à l'Église, aidez-la à vivre ... Chacun peut faire un don à partir de 5 euros. (chèque à l'ordre de « Association Diocésaine Belley-Ars »).

Une offrande (ou casuel) est demandée pour l'enregistrement du Baptême. Elle est comprise entre 80 et 200 euros, selon vos moyens. Chèque à l'ordre de « Secteur Pastoral de Lagnieu ». À la fin de la célébration une corbeille sera à la disposition de tous pour une offrande libre pour le fonctionnement de la paroisse.

Cas particulier :

Si vous habitez dans une paroisse extérieure au groupement paroissial, vous devez prendre contact avec le prêtre de votre paroisse. Si le baptême de votre enfant se fait dans le groupement paroissial de Lagnieu, pour une raison qui le justifie, le curé de votre paroisse devra donner son accord.

Âge de l'enfant à baptiser :

La coutume veut que les enfants soient baptisés avant l'âge de 2 ans. À partir de 2 ans, l'enfant ne se situe plus de la même façon dans la célébration du baptême. Il n'est plus un bébé que l'on porte facilement dans ses bras. Vous pourrez l'inscrire à l'éveil à la foi à partir de 3 ans. Plus tard il pourra préparer son baptême au cours de ses années de catéchisme.

Demande de baptême

(Pages 3 et 4 à détacher et à laisser à la paroisse)

Membre de l'équipe Baptême qui accompagne la famille :

Notre enfant :

Prénoms : (dans le même ordre que l'état civil)	Date de naissance/...../.....
Nom :	Lieu de naissance
Fil ... de (Prénom et NOM du père)	
Profession du père :	

et de :
(Prénom et NOM de jeune fille de la mère)
Profession de la mère :

Mariés civilement : ☐ Mariés religieusement : ☐ Pacsés : ☐ Pas mariés : ☐

Adresse précise :

Tel : adresse mail :

Nous souhaitons qu'il soit baptisé le

(Date) :	en l'église:
----------------	--------------------

Autres enfants de la famille : (prénom et année de naissance)
.....
.....
.....
.....

Cadre réservé à la paroisse			
Acte de naissance		Casuel réglé :	euros
Certificat baptême - marraine		Certificat baptême - parrain	
Autorisation donnée		Autorisation reçue	